

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1080

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 6

À l'alinéa 6, après le mot :

« collectivité »,

insérer le mot :

« territoriale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.